



3 minutes pour les jeunes.

Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,

La lecture de cette prise de position ne vous prendra pas plus de trois minutes. Elle vous apporte un éclairage bref mais précis sur un thème touchant l'enfance et la jeunesse.

Nous vous souhaitons une fructueuse session d'été 2023, *Sami Kanaan, président de la CFEJ*

Lutter plus efficacement contre la pédocriminalité en ligne

La lutte contre la cybercriminalité est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Les cyber-délits sexuels à l'encontre d'enfants ne cessent de croître. Les ressources humaines et techniques des polices cantonales sont limitées et une collaboration internationale s'avère indispensable. Une stratégie nationale¹, opérationnalisée par un plan d'action agile, permettrait de renforcer la coordination, de gagner en efficacité et de rassembler les compétences pour mieux protéger les enfants dans un environnement technologique en constante évolution. La CFEJ recommande l'adoption des motions 20.4084 et 19.4349 traitées au Conseil des États.

Les résultats de l'étude JAMES 2022 mettent en lumière ce que vivent les jeunes d'aujourd'hui en ligne. Selon l'étude, trois filles sur cinq et un garçon sur trois déclarent avoir déjà reçu des messages indésirables à connotation sexuelle. Près de la moitié des filles ont déjà été incitées par une personne étrangère à envoyer des photos érotiques d'elles-mêmes².

Durant sa première année de fonctionnement d'avril 2022 à fin mars 2023, le service de signalement en ligne contre la violence sexuelle envers les enfants et les adolescents clickandstop.ch a déjà reçu 411 signalements et répondu à 87 demandes dont 53% concernaient la pédocriminalité, 20% la sextortion et 6% la violence sexuelle³.



Le harcèlement et les abus sexuels en ligne à l'encontre des enfants ne cessent de croître en Suisse.

Les enfants utilisent les plateformes d'échange « libres » de chats, de gamings, des applications où ils se font piéger. Cela a été montré par exemple dans le cadre de l'expérience menée par une journaliste britannique dans un Metaverse où elle a été témoin d'agissements pédophiles⁴ ou par une journaliste de Tamedia qui, avec un profil d'une adolescente de 13 ans, a vécu des agressions sexuelles angoissantes malgré leur nature virtuelle⁵. Le nombre d'annonces reçues de services étrangers pour des soupçons de production, consommation et diffusion en Suisse de violence pédosexuelle en ligne explose. Il faut élaborer une stratégie nationale unissant les forces des cantons et de la Confédération, tout en

¹ Le développement d'une stratégie nationale est une des recommandations du rapport de recherche « Mesures de protection des enfants et des jeunes face aux cyber-délits sexuels » (disponible sur le site de l'OFAS : <https://bit.ly/3Of8Mki>) sur lequel se base le rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.4111 (pour consulter ce rapport : <https://bit.ly/3Bsc31e>)

² Étude JAMES 2022, p.2 : <https://bit.ly/4316q66>

³ Source : 1er rapport annuel sur www.clickandstop.ch sous Actualités

⁴ Voir article dans MailOnline : <https://bit.ly/3VZjg24>

⁵ Article de Jessica King «Begrapscht, beschimpft, verfolgt», paru le 20.8.22 dans Der Bund et Tagesanzeiger: <https://bit.ly/3LO2NZC>



impliquant les acteurs privés pertinents, et définir un plan d'action englobant des mesures préventives, techniques, policières et juridiques pour mieux utiliser les ressources limitées, adapter les mesures à l'évolution technique rapide et identifier les lacunes.

Les violences et délits pédosexuels dépassent les frontières et les juridictions cantonales. Et les défis actuels sont nombreux : lutte contre le contenu pédo-criminel en ligne, identification officielle d'accès à la pornographie en ligne, besoin d'une meilleure sensibilisation au niveau national sur les risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux. Il est important d'informer et de sensibiliser : dans les écoles, auprès des parents et autres personnes chargées de l'éducation ainsi que des jeunes eux-mêmes. Il arrive que des personnes encore mineures produisent et partagent du contenu pornographique, sans être conscientes qu'il s'agit d'un acte punissable pénalement, et qu'il est quasi impossible à effacer définitivement une fois en ligne.



La protection des enfants est un droit fondamental.

La Suisse accuse du retard par rapport aux voisins européens déjà dotés d'une stratégie européenne. Par ailleurs, la Suisse n'est pas intégrée au réseau INHOPE⁶ qui est un réseau international de lutte contre le CSAM (Child Sexual Abuse Material) comptant 100 pays membres. Or, la pédocriminalité en ligne s'étend au-delà des frontières et des juridictions, cantonales et nationales. Vu l'ampleur du phénomène et l'évolution technologique accélérée, un renforcement des acteurs en Suisse et une collaboration avec les interlocuteurs pertinents, notamment européens, s'avèrent indispensables.

C'est la compétence des cantons et de la Confédération de mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses

trois Protocoles, dont le 2e porte sur la lutte contre la pornographie mettant en scène des enfants. La ratification par la Suisse de ces instruments a créé l'obligation juridiquement contraignante de protéger les enfants contre la violence et les abus sexuels (art.19, CDE) et contre toutes formes d'activités ou pratique sexuelle illégales ou production de matériel de caractère pornographique (art.34, CDE). Face au danger croissant de violences sexuelles et de pédocriminalité en ligne, les cantons et la Confédération doivent disposer d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux qui définissent des mesures concrètes, notamment la coordination des investigations secrètes entre cantons, le soutien aux organes cantonaux, la collaboration internationale et l'identification de modifications législatives nécessaires, ceci afin de préserver la vie et la santé psychique et physique des enfants et des jeunes !

C'est pourquoi la CFEJ recommande l'adoption des motions 20.4084 « Stratégie nationale de lutte contre la cyberpédocriminalité » et 19.4349 « Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet ».



Pour toute information

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 92 26

ekkj-cfej@bsv.admin.ch

www.cfej.ch

⁶ Pour en savoir plus sur le réseau INHOPE : <https://www.inhope.org>